Château de la Hunaudaye

Patrimoine · Côtes-d'Armor

Coordonnées GPS	48.47214, -2.33732
Altitude	81 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Aéroport de Dinan - Trélivan 18 km, direction E · spot 39 m plus bas
Référence du spot	307519

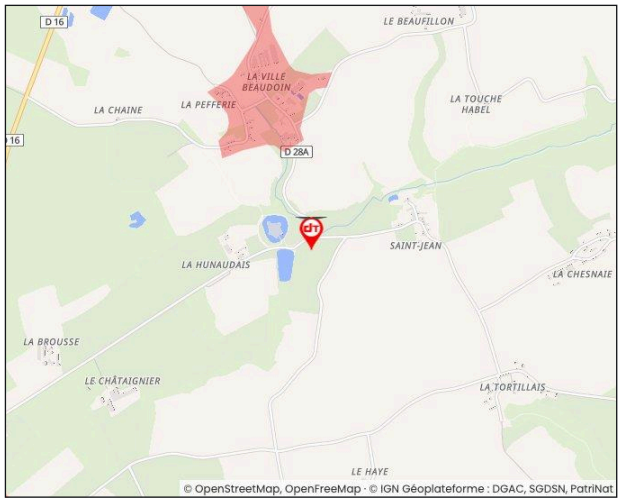

Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Lun. 23 nov.	07:54	08:29	17:22	17:57	8 h 53	08:29–09:20 · 16:32–17:22
Mar. 24 nov.	07:55	08:30	17:22	17:57	8 h 51	08:30–09:21 · 16:31–17:22
Mer. 25 nov.	07:57	08:32	17:21	17:56	8 h 48	08:32–09:23 · 16:30–17:21

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Aéroport de Dinan - Trélivan	Aérodrome	18 km, direction E	120 m
Aéroport de Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo	Aéroport	23 km, direction NE	67 m

Description

Une forteresse en campagne Corps "Contempler la forteresse qui semble jaillir de l'eau… Franchir prudemment l'imposant pont-levis… Se rêver princesse ou chevalier… S'endormir à la belle étoile, au cœur du château…" Protégé au titre des Monuments Historiques, le château de la Hunaudaye semble tout droit sorti de nos rêves d'enfants. Petits et grands y sont littéralement plongés dans l'ambiance du Moyen-âge, grâce à des vestiges particulièrement bien conservés mais aussi des visites en 3D et des animations originales. Isolé dans un vallon marécageux, le château de la Hunaudaye se découvre au détour d'un bois et d'un chemin de campagne. La fortesse fût construite en 1220 par Olivier Tournemine, afin de défendre la ville de Lamballe et sa région. Reconstruit au XVe siècle par l'influente famille Tournemine, le site est particulièrement représentatif des forteresses du Moyen-Âge. Avec …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=307519

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=48.47214&lon=-2.33732
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.